

## **Réassurer la planète** **La mondialisation financière au service** **des plus pauvres**

**Michel VATÉ, Professeur à l'Institut d'Etudes politiques de Lyon**  
**Chercheur associé à l'Institut Thomas More**

L'insécurité économique est l'une des premières causes du sous-développement dans le monde.

Réduire les risques initiaux des personnes, c'est d'abord lutter contre la vulnérabilité économique, c'est lutter contre la pauvreté.

Michel VATÉ propose l'idée novatrice de placer la gestion des risques au cœur de la problématique du développement.

Il s'agit d'envisager la réassurance comme nouvel instrument de financement du développement.

Son système, à la fois simple et efficace, propose la création d'une « chaîne de réassurance » et d'une réserve mondiale alimentée par l'aide publique internationale et par les investisseurs privés.

Egalement disponible en Anglais

Etabli à Bruxelles et Paris, présent à Budapest et Rome, réunissant des personnalités de nombreux pays européens, l'Institut Thomas More est un think tank indépendant.

Il diffuse auprès des décideurs politiques et économiques et des médias internationaux des notes, des rapports, des recommandations et des études réalisés par les meilleurs spécialistes.

L'Institut Thomas More est à la fois un laboratoire d'idées et de propositions neuves et opératoires, un centre de recherches et d'expertise, un relais d'influence.

### **Bruxelles**

Avenue Eugène Demolder, 112  
B-1030 Bruxelles  
Tel : +32 (0)2 647 29 74  
Fax : +32 (0)2 242 73 44

### **Paris**

9, rue d'Enghien  
F-75010 Paris  
Tel : +33 (0)1 49 49 03 30  
Fax : +33 (0)1 49 49 03 33

[info@institut-thomas-more.org](mailto:info@institut-thomas-more.org)  
[www.institut-thomas-more.org](http://www.institut-thomas-more.org)



## Avant-propos

Aujourd'hui, un quart de la population mondiale, dont 300 millions d'enfants, souffre de la faim. 24 000 personnes meurent chaque jour de maladies causées par la malnutrition. C'est le défi majeur lancé au monde : ceci explique les multiples initiatives qui ont récemment été lancées par la FAO, le PAM, certains pays tel le Brésil, l'Inde ou l'Afrique du Sud, mais aussi par le G8... Il n'est plus une réunion internationale où l'on ne s'interroge sur le mode de mobilisation des ressources aux fins du développement et de la lutte contre la faim et la pauvreté. Il suffit pour le mesurer d'évaluer la mise en œuvre de la « Déclaration du Millénaire », du cycle de Doha, du consensus de Monterrey, du programme de mise en œuvre de Johannesburg ou des orientations du G8. C'est dans cet esprit que le président de la République française Jacques Chirac a installé un groupe de travail chargé de faire des recommandations sur la création d'une taxe internationale pour financer le développement des pays pauvres et que le président du Brésil Lula a souhaité la création d'un fonds mondial contre la faim...

N'est-il pas urgent de s'interroger sur cette incapacité de la communauté internationale à réduire la fracture Nord/Sud ? La persistance de cette fracture ne signe-t-elle pas la faillite du modèle de développement qui a dominé le dernier demi siècle ? L'insécurité économique n'est-elle pas la cause d'une pauvreté qui inhibe les capacités de développement ? En bref, la spirale de l'insécurité économique n'est-elle pas l'un des principaux cercles vicieux du sous-développement ? C'est à ces questions qu'a voulu répondre Michel Vaté, Professeur d'économie politique. Comme il l'écrit,

*« Une grande partie de l'humanité, sans assurance ni protection sociale, est totalement exposée aux risques primordiaux qui menacent ses conditions d'existence (maladie, outils ou récoltes sinistrés, intempéries...). Aux pertes pécuniaires, s'ajoute un recul irréversible, parfois chronique, des capacités économiques des personnes. Un aspect fondamental de la question des droits de l'homme est ici en cause. Première des pauvretés, l'insécurité rend illusoire le droit à la propriété, définie comme le droit qu'a le travailleur sur la valeur qu'il a créée par son travail (F. Bastiat).*

*La logique de l'assurance n'est pas réservée aux riches dans les pays riches. Les expériences de micro-assurance dans le secteur informel sont très anciennes, mais ce qui est encore l'apanage des pays riches, c'est de pouvoir stabiliser les assureurs de premier rang par la réassurance et, si cela ne suffit pas, en recourant au marché financier. En transférant les risques extrêmes, l'assureur primaire améliore son coefficient de sécurité, et il peut réduire la prime sans nuire à sa solvabilité. A son tour, le réassureur se couvre par une réassurance classique ou financière etc. A l'échelle de l'économie-monde (une seule planète, une seule humanité), l'exercice n'a pas d'autre limite que la capacité du marché mondial qui est désormais le plus petit espace financier fermé.*

*Encore faut-il qu'un mécanisme approprié établisse une connexion entre les risques locaux et la sphère financière globale. »*

Les propositions du professeur Vaté, même si elles peuvent apparaître à certains révolutionnaires, s'inscrivent dans la logique de l'économie classique. Elles évitent les effets pervers qu'une taxe Tobin pourrait avoir sur les mouvements de capitaux et le coût du financement des activités économiques. Elles ouvrent une voie qui peut conduire au financement du développement et à la lutte contre la faim et la pauvreté.

**Institut Thomas More**



# Réassurer la planète

## La mondialisation financière au service des plus pauvres

Michel VATÉ

« La lutte efficace contre le risque, c'est un obstacle dressé contre la misère. »  
Henry Truchy, *Cours d'économie politique*, 1927

**L**a spirale de l'insécurité économique est l'un des principaux cercles vicieux du sous-développement : si la personne pauvre pouvait se protéger des risques qui affectent son potentiel<sup>1</sup>, elle pourrait sortir de la pauvreté ; mais parce qu'elle est pauvre, elle ne peut pas s'assurer contre ces risques. L'insécurité économique est cause d'une pauvreté qui, à son tour, inhibe les capacités de développement. On doit donc s'intéresser prioritairement aux catégories de risques qui sont le plus étroitement liés à la capacité économique des individus (risques *initiaux*).

« Toute société qui ne reconnaît pas la légitimité de la prise de risques et ne la favoriserait pas jusqu'à un certain point serait condamnée au déclin. A cet égard, l'assurance joue un rôle essentiel : beaucoup de risques seraient trop lourds à porter par ceux qui les prennent et qui, sans elle, renonceraient. Cependant, prendre des risques, ce n'est pas prendre n'importe quel risque. »<sup>2</sup>Ces mots sont placés en ouverture d'un livre consacré aux nouveaux risques qui, en lien avec l'essor des technologies modernes, concernent au premier chef les pays industriels les plus avancés. Mais la recommandation vaut aussi pour les pays en développement, où elle prend la forme d'un défi à relever : comment faire pour réunir, dans un pays pauvre, les conditions pour que la prise de risques soit bénéfique et source de progrès alors que la vulnérabilité des populations y est un obstacle majeur au développement ?

La vulnérabilité et la gestion des risques sont un angle d'approche de plus en plus fréquent dans les études consacrées au développement<sup>3</sup>. Dans la vision du développement qui en résulte, le personnage central est *l'individu-acteur*. Les individus-acteurs sont ceux qu'Amartya Sen décrit « comme des acteurs du changement et non comme les destinataires passifs d'avantages octroyés par telle ou telle structure<sup>4</sup> », ou « comme des acteurs à part entière, tirant parti des opportunités à leur disposition et maîtrisant leur destin, et non comme les destinataires passifs des fruits d'un développement programmé par des experts<sup>5</sup> ».

Partant de là, l'objet de cette note est de proposer un nouvel instrument de financement du développement qui tire parti des vertus stabilisatrices de la réassurance. L'argument tient en une phrase : parce que la *pauvreté* est synonyme de *vulnérabilité*, et pour que le *développement* signifie *recul de la pauvreté*, la planète *doit* réassurer les risques initiaux, et elle le doit, parce qu'elle le *peut*.

## “Pauvre” signifie “vulnérable”

**L**a définition monétaire de la pauvreté dissimule trop facilement l'essentiel : être pauvre, c'est être vulnérable. La vulnérabilité d'une personne (ou d'une collectivité) se mesure au moyen du rapport entre l'étendue des dommages auxquels elle est exposée, d'une part, et la capacité dont elle dispose pour y

<sup>1</sup> "Capability" au sens de A. Sen, 1985.

<sup>2</sup> Godard O. et alii, 2002, p. 9.

<sup>3</sup> Parmi les illustrations les plus remarquables de cette tendance contemporaine, on peut citer les travaux effectués ou dirigés par Stefan Dercon à la Banque Mondiale, ou encore *Living with risk* (ISDR-Nations Unies, 2003) qui est plus spécialement consacré aux catastrophes naturelles.

<sup>4</sup> Sen, 2000, p. 11.

<sup>5</sup> Id., p. 62.



faire face, d'autre part. Pour réduire la pauvreté, il ne suffit pas de relever le revenu monétaire des personnes ; il faut réduire leur vulnérabilité. Les pauvres sont dépossédés de leur avenir<sup>6</sup> ; l'enjeu central du développement est qu'ils se le réapproprient. Personne, jamais et nulle part, ne possède la maîtrise totale du lendemain, de son propre lendemain : mais être pauvre, c'est n'en posséder aucune, c'est être désarmé face à *tous* les risques de l'existence.

Sur l'échelle des revenus par habitant, l'écart maximum entre les pays pauvres et les pays riches est dans le rapport de 1 à 200 (70 en parité de pouvoir d'achat<sup>7</sup>) ; mais ce rapport est de 1 à 3.000 sur l'échelle du montant moyen des primes d'assurances par personne<sup>8</sup>. De surcroît, un revenu de 1\$ sécurisé « vaut plus » qu'un revenu aléatoire moyen de 1\$. C'est donc là où il n'existe aucune alternative à la couverture des risques par l'assurance que celle-ci est la moins répandue. L'explication se trouve du côté de la demande, comme conséquence de la pauvreté. Mais elle se trouve aussi du côté de l'offre où les assureurs locaux ne sont pas en mesure de proposer des contrats à un prix acceptable parce qu'ils ne bénéficient pas de l'environnement favorable que connaissent les assureurs dans les pays riches : grand nombre d'assurés, fonds propres abondants, large gamme de co-assurances et de réassurances, accès facile aux marchés financiers, etc. Ce premier constat suffit à placer la gestion des risques au cœur de la problématique du développement, de son financement et de la réduction de la pauvreté.

Mais un second constat peut être fait. Au cours des dernières années, la planète a été confrontée à l'accumulation de très grands sinistres d'origine naturelle, industrielle ou terroriste. Le système financier mondial (assurances + banques + marchés financiers) a su prouver qu'il était aujourd'hui en mesure d'y faire face, en combinant les techniques assurantielles classiques, la mobilisation de capacités importantes et l'accès au marché financier par de nouveaux instruments de transfert du risque.

Le moment semble venu de poser simplement la question suivante : si l'on refuse l'idée qu'il faille attendre que les pays pauvres soient devenus riches pour que la pauvreté y soit combattue avec succès, par quel mécanisme peut-on établir une connexion entre les risques locaux et la sphère financière globale ?

## Riches et pauvres face aux risques

**I**maginons une collectivité dans laquelle il n'existe rien qui ressemble à ce que nous appelons aujourd'hui un « mécanisme d'assurance ». Comme toute société humaine, celle-ci a sa propre histoire – sur laquelle nous ne ferons pas d'hypothèse particulière – d'où il résulte que la répartition des richesses et des revenus présente un certain degré d'inégalité parmi les personnes qui la composent. Simplifions : il y a des riches, et il y a des pauvres (la réalité est évidemment plus complexe). Survient un sinistre qui détériore la source de leur revenu.

Que font les riches ? Ils puisent dans leurs réserves monétaires de quoi « réparer » les dommages qu'ils ont subis et ils espèrent que les prochaines périodes leur permettront de reconstituer leurs réserves ; si leurs disponibilités ne sont pas suffisantes, ils peuvent se procurer les moyens nécessaires auprès d'autres riches en apportant leur patrimoine en garantie des emprunts qu'ils contractent, et ils comptent sur les revenus futurs pour rembourser leur dette.

Que font les pauvres ? Rien, ou pas grand-chose. Ni les réserves thésaurisées, ni le patrimoine, ne sont suffisants pour réparer les dommages ; et même en leur adjoignant les revenus futurs désormais compromis, on ne réunit pas les conditions requises pour envisager un emprunt. Loin d'être transitoire, le choc aléatoire qui vient d'être subi causera, au mieux, une perte monétaire permanente et, au pire, un appauvrissement chronique de l'individu du fait de la dégradation durable de son potentiel économique.

<sup>6</sup> « Le pauvre n'est pas maître de soi » disait Platon, *Lettres VII*.

<sup>7</sup> Source : Banque Mondiale, 2003.

<sup>8</sup> Source : Swiss Re, 2003, tableau VIII : densité d'assurance.



### Exemple

Prenons le cas d'un paysan africain qui a 1 chance sur 1 000 d'être touché par une maladie invalidante, dont le coût total de prise en charge est de 2.000\$. Connaissant ce risque, il a trois possibilités. La première est l'épargne de précaution. Avec un placement à 3% sans risque, il faudra un effort d'épargne de 75\$ par an pour atteindre 2.000\$ au bout de vingt ans. S'il tombe malade avant ce terme, il devra emprunter la somme manquante. La deuxième solution est l'emprunt des 2.000\$ au moment où la maladie se déclare. Au taux de 4%, les annuités seront de 150\$ si le remboursement peut être étalé sur vingt ans. Enfin, troisième solution, une micro-assurance mutualise les 1.000 risques individuels ; la prime actuarielle pure de 2\$ (= 0.001 x 2.000) est portée, par exemple, à 5\$ par un chargement de sécurité destiné à rendre négligeable la probabilité que la charge totale des pertes dépasse le montant des recettes. En trente ans, le coût total de l'assurance équivaut à une annuité de remboursement. La première évidence (l'assurance est très peu coûteuse en comparaison des deux autres solutions) est sans doute trompeuse : dans le premier cas, le paysan aura un « capital » en fin de vie s'il n'a pas été malade (mais rien avec l'assurance) ; et dans le deuxième cas, il ne dépense rien s'il n'est pas malade (mais 5\$ tous les ans en pure perte avec l'assurance). A son tour, cette deuxième évidence est trompeuse : les versements envisagés viennent s'ajouter à l'épargne domestique et à l'épargne productive nécessaire à l'exploitation agricole. Sur un revenu moyen de quelques centaines de dollars<sup>9</sup>, il n'est pas sérieusement envisageable d'en consacrer 150, ni même seulement 75, à la couverture d'un seul risque... car il faudrait maintenant parler, dans les mêmes termes, de tous les autres risques !

## Classer les risques

L'analyse de la vulnérabilité d'un individu peut donner le vertige, tant est grande la variété des risques qui peuvent affecter sa personne, son activité, sa famille, ou les collectivités auxquelles il appartient (diagramme d'incidence de la **Figure 1**, page 11). Divers risques, que l'on pourra appeler *natifs*, interviennent très tôt, au détriment de la personne elle-même, au niveau des conditions primitives de l'existence de l'individu, avant toute action : natalité non maîtrisée, analphabétisme, malnutrition, insécurité (pandémies, exposition aux désastres naturels, insécurité sociale et politique). Contre les risques natifs, il ne peut exister qu'une assurance implicite à la charge des Etats et de l'aide publique internationale.

En aval de l'action productive, des *risques acquis* affectent davantage le bien-être de l'individu que les fondements de sa capacité d'action. La gestion de ces risques est un volet complémentaire important puisqu'elle tend à sécuriser les conditions de vie de l'individu, à stabiliser les ressources qui lui permettent de poursuivre son expansion, en particulier en acceptant les risques *créatifs* indispensables (initiative, innovation, investissement).

Mais ici, nous nous intéressons spécialement à la catégorie des risques que nous appelons *risques initiaux*, qui sont ceux dont la réalisation affecte les fondements du statut économique de l'individu (sa santé, son outil de travail, le produit de son travail). Ils mettent en cause sa capacité d'exister en tant qu'*acteur* dans le système économique, dans la mesure où il ne dispose d'aucun substitut immédiat aux ressources qui sont détruites par le sinistre. S'ils ne sont pas corrigés, ces aléas engagent un processus irréversible de dégradation du statut économique des individus et de leurs familles.

<sup>9</sup> Rappelons que 45% de la population mondiale vit avec moins de 2\$ PPA (parité pouvoir d'achat) par jour. Source : Banque Mondiale, 2001, p. 3 et Banque Mondiale, 2003, annexe.



## Les risques initiaux pour l'individu producteur

**U**ne manière simple de mettre en évidence l'impact des risques initiaux sur l'individu consiste à considérer un individu producteur qui ne dispose, pour subvenir à ses besoins, que de son travail et d'un certain capital (terre, cheptel, outils...). Pour un état donné de la technique et du savoir-faire acquis, on peut retenir l'hypothèse d'une fonction de production à coefficients fixes (facteurs de productions complémentaires). Une telle fonction est représentée par la **Figure 2** (page 12), et elle correspond au modèle général :

$$Y = \min (aK ; bL) \quad a, b > 0$$

où K et L désignent, respectivement, le capital et le travail<sup>10</sup>.

Si les quantités disponibles de capital et de travail sont, respectivement,  $K^*$  et  $L^*$ , le niveau courant de la production ( $Y^*$ ) correspond à une combinaison des facteurs ( $K^*$ ,  $L^*$ ) qui est techniquement efficace. La courbe d'égalité production  $Y^*$  a une forme particulière, en angle droit, qui montre que l'on ne saurait tirer parti de plus de travail (respectivement, de capital) parce que la quantité limitée de capital  $K^*$  (respectivement, de travail  $L^*$ ) empêche d'accéder à une production plus élevée : chaque facteur de production est « rationné » par la quantité disponible de l'autre facteur.

Par rapport à la situation courante de référence, on a représenté trois types élémentaires de sinistres, dont une analyse plus complète pourrait envisager diverses associations : la maladie qui affecte la ressource "travail", la destruction de l'outil de travail et la perte partielle du produit. Dans le troisième cas, on constate un gaspillage a posteriori : le produit disponible est équivalent à celui qui aurait été obtenu avec des ressources moindres ( $k$ ,  $l$ ), mais les facteurs restent disponibles pour la période suivante. Dans les deux premiers cas, le facteur qui n'est pas sinistré devient surabondant : en cas de maladie, par exemple, le capital disponible ( $K^*$ ) est supérieur à celui ( $k$ ) que l'individu peut effectivement mettre en valeur avec un travail réduit ( $l < L^*$ ). A l'échelle de la collectivité, il n'existe aucun mécanisme de compensation des divers aléas, et la somme de ces écarts devient un gaspillage collectif.

Dans tous les cas, la production effective, qui est capable de générer un revenu, est inférieure à la production potentielle :

$$Y < Y^* = \min (aK^* ; bL^*)$$

S'en suivent, au moins, quatre ordres de conséquences qui vont bien au-delà du cadre strict de la performance économique de l'individu concerné :

1. la perte de *revenu disponible* est la conséquence la plus visible ; toutes les variables qui dépendent du revenu sont affectées négativement (la consommation, l'épargne, l'investissement, la sûreté économique de l'individu, etc.) ;
2. le second effet négatif porte sur les *anticipations* qui, par effet d'apprentissage, intègrent les aléas futurs en leur accordant un degré accru de vraisemblance ; quelle que soit l'aversion au risque des individus, « un franc promis dans un état à forte probabilité d'occurrence n'a pas la même "valeur" qu'un franc promis dans un état à faible probabilité »<sup>11</sup> ;
3. ensuite, la dégradation de la production potentielle renforce la tendance à la *thésaurisation* (constitution d'entraînements oisifs de précaution) au détriment de la consommation, mais aussi de l'accumulation du capital productif ;
4. enfin, l'individu n'est pas seul, il est fortement « connecté » avec d'autres personnes sur lesquelles le sinistre qu'il subit peut avoir des effets très destructeurs au regard des facteurs de vulnérabilité : ce sont les *effets collatéraux* sur les personnes à charge, sur les personnes proches (qui, par lien familial ou communautaire, développent l'aide solidaire au détriment de leur propre activité productive), et sur les créanciers (risque d'insolvabilité).

<sup>10</sup> Cf., par exemple, Vaté, 1999, chap. 5.

<sup>11</sup> Eeckhoudt et Gollier, 1992, p 96.



## Le coût des à-coups

**P**our l'analyse des conséquences d'un sinistre sur la capacité de développement d'un individu ou d'une collectivité, il semble utile de s'appuyer sur une typologie des aléas en dynamique, en sortant de la catégorie usuelle des « perturbations ponctuelles ». Considérons une grandeur  $x$  mesurant une caractéristique économique de l'individu : production réalisée, revenu disponible, consommation, capital technique, patrimoine, réserves monétaires, etc. L'évolution de cette grandeur peut être représentée par une trajectoire temporelle  $x(t)$ , et l'on admettra que l'individu souhaite que cette trajectoire soit régulièrement croissante. On doit distinguer :

1. Les aléas *transitoires* qui modifient ponctuellement la valeur  $x(t)$ , mais qui sont sans effet sur le système aux dates  $t+1$  et suivantes (impulsion sans mémoire) ;
2. Les aléas *cumulatifs* dont l'effet sur le niveau de  $x$  est conservé au-delà de l'instant  $t$  (mémoire d'échelon) ;
3. Les aléas *tendanciels* qui affectent la vitesse de variation de  $x$  et sont intégrés à la nouvelle tendance au-delà de l'instant  $t$  (mémoire de rampe).

### Exemple

Je tombe malade (maladie non chronique), je me fais soigner et je bénéficie d'un remboursement intégral des soins (aléa transitoire sur ma capacité de travail, et aléa cumulatif sur mon niveau de richesse du fait de la perte temporaire de revenu) ; je me fais soigner, mais les soins restent à ma charge (même chose, mais l'aléa cumulatif est aggravé par la dépense irréversible pour les soins) ; je ne me fais pas soigner, je reste malade plus longtemps et je conserve des séquelles définitives (aléa cumulatif, voire tendanciel, sur ma capacité de travail, et aléa tendanciel sur mon niveau de richesse).

L'appartenance d'un risque particulier à l'une ou à l'autre de ces trois catégories dépend pour partie des caractéristiques spécifiques du « choc » considéré, et pour partie de « l'élasticité » de la réponse du système qui est affecté par le choc. On peut penser que les *risques initiaux* ne sont jamais du premier type. Pour que ce soit le cas, il faudrait que l'individu-acteur ait une certaine capacité « d'absorber » les chocs. Concrètement, cela signifie qu'il devrait disposer d'une réserve suffisamment grande pour que l'impact monétaire du sinistre ne dépasse pas l'amplitude moyenne des fluctuations ordinaires de ladite réserve. Difficile à satisfaire en général, cette condition paraît même inaccessible chez les populations pauvres. Parmi les effets attendus de l'assurance, la requalification des aléas joue un rôle essentiel en ramenant les aléas de "tendanciels" à "cumulatifs" et, si possible, à "transitoires".

Ce qui distingue un *sinistre* parmi tous les événements aléatoires, c'est qu'il est d'abord perçu comme étant la cause de dommages subis par des personnes et/ou par des biens. La réalisation des *risques initiaux* prend la forme de sinistres qui sont la source de quatre sortes de dégradations, dans des conditions qui sont aggravées par la situation de pauvreté de l'individu :

1. le sinistre a d'abord un *coût direct*, qui se mesure immédiatement, en termes pécuniaires, par une diminution de la trésorerie de l'individu ou par une dévalorisation de ses actifs ;
2. le sinistre entraîne, ensuite, une *dégradation des capacités économiques* de l'individu, soit par une atteinte directe au capital humain ou au capital technique, soit par l'appauvrissement découlant du premier effet ;
3. l'individu qui emprunte pour réparer les dommages subis est un « mauvais risque » pour le prêteur (tandis qu'il aurait été un « bon risque » pour le même prêteur s'il avait été assuré) ;
4. enfin, le sinistre dresse un obstacle redoutable devant l'individu affaibli, du fait de *l'effort accru* qu'il devra accomplir, s'il le peut, pour *ratrapper* sa trajectoire antérieure de développement.



En économie comme en mécanique, les trajectoires régulières sont les moins gourmandes en énergie. On sait que l'irrégularité des budgets alimentaires est cause de malnutrition (S. Brunel, 1991) et que les pays pauvres souffrent autant de l'instabilité des prix des produits primaires que du niveau absolu de ceux-ci. Chaque à-coup gaspille les ressources rares, du fait des dommages subis mais aussi de l'effort accru qu'exige le rattrapage ultérieur. Et la crainte de nouvelles secousses pousse à immobiliser, en réserves de précaution, des ressources qu'il serait urgent d'investir. Tout cela montre que la sûreté économique est un facteur de développement. Or une grande partie de l'humanité, sans assurance ni protection sociale, est totalement exposée aux risques primordiaux qui menacent ses conditions d'existence (maladie, outils ou récoltes sinistrés, intempéries...).

Aux pertes pécuniaires, s'ajoute un recul irréversible, parfois chronique, des capacités économiques des personnes. Un aspect fondamental de la question des droits de l'homme est ici en cause. Première des pauvretés, l'insécurité rend illusoire le droit à la propriété, définie comme le droit qu'a le travailleur sur la valeur qu'il a créée par son travail (F. Bastiat).

## En danger d'insolvabilité

**A**dmettons, de ce qui précède, que l'assurance des risques initiaux est une contribution décisive au développement. La logique de l'assurance n'est pas réservée aux riches dans les pays riches. Les expériences de micro-assurance dans le secteur informel sont très anciennes, et sont de plus en plus nombreuses dans les domaines des risques agricoles et du risque santé.

Mais ce qui est encore l'apanage des pays riches, c'est de pouvoir stabiliser les assureurs de premier rang par la réassurance et, si cela ne suffit pas, en recourant au marché financier. En transférant les risques extrêmes, l'assureur primaire améliore son coefficient de sécurité, il peut réduire la prime sans nuire à sa solvabilité et reculer ainsi les limites économiques de l'assurabilité (Vaté et Dror 2002). A son tour, le réassureur se couvre par une réassurance classique ou financière, etc. Malheureusement, dans les pays pauvres plus qu'ailleurs, il est difficile d'accroître les marges de sécurité en jouant sur le montant des primes.

La solvabilité de l'assureur est menacée par l'éventualité de pertes exceptionnelles qui sortiraient, par un hasard malheureux, de l'étendue et de la fréquence des sinistres qui sont pris en compte pour le calcul des primes. Si ces pertes extrêmes peuvent être transférées à un réassureur, le chargement de sécurité inclus dans le calcul de la prime n'a plus à couvrir que les cas « normaux » ; ainsi, pour un montant donné des garanties, le prix de l'assurance se rapproche de ce que l'individu peut (ou accepte) de payer pour se protéger contre le type de risque considéré. Cela a naturellement un prix qui est payé au réassureur, et qui dépend de la capacité du réassureur à se réassurer lui-même (réassurance proprement dite, co-assurance, recours au marché financier). Conclusion : de deux choses l'une, ou bien la nature et l'ampleur des risques sont telles, par rapport au revenu disponible des personnes, qu'aucune tarification n'est viable, et alors on doit renoncer à l'idée d'assurance ; ou bien on peut définir un paquet de garanties pour lequel la prime (incluant le coût de la réassurance) est acceptable par l'assuré, et alors le premier bénéficiaire est l'individu qui, sans cela resterait totalement exposé aux risques.

L'idéal serait de pouvoir construire une chaîne de réassurance assez complète pour que, à la base, le montant de la prime soit aussi proche que possible de la prime actuarielle pure. Cela implique deux choses : 1° que les frais de fonctionnement soient réduits ; et 2° que le risque de ruine soit pratiquement nul pour l'assureur direct, ainsi que pour les réassureurs successifs. Or le risque zéro n'existant pas, on ne peut s'approcher de cette situation idéale qu'en diluant au maximum le risque résiduel. D'où l'idée de créer *Planète Ré*.

## Planète Ré, le chaînon manquant

**A**l'échelle de l'économie-monde (une seule planète, une seule humanité), la chaîne de réassurance n'a pas d'autre limite que la capacité du marché mondial qui est désormais le plus petit espace financier fermé. Voyons les ordres de grandeur : les risques extrêmes connus (catastrophes naturelles ou industrielles, attentats du 11 septembre) se mesurent en dizaines de milliards de dollars, la capacité totale des



assureurs en centaines, les mouvements de capitaux quotidiens en billions, et la capitalisation boursière totale en dizaines de billions. La volatilité quotidienne de celle-ci peut être mesurée par un écart-type qui se chiffre en centaines de milliards de dollars.

Encore faut-il qu'un mécanisme approprié établisse une connexion entre les risques locaux et la sphère financière globale. Il existe une Banque Mondiale (*World Bank*). Pourquoi pas *World Re* ou *Planète Ré*, réassureur mondial ? Pour créer ce maillon manquant, une volonté politique est indispensable car, par hypothèse s'agissant des pays les moins avancés, les conditions financières sont défaillantes. D'autre part, et afin de ne pas fragiliser les solutions qui existent déjà dans ces pays, les risques pris en charge doivent être délimités de manière à ne pas entrer en concurrence, par exemple, avec les systèmes locaux de sécurité sociale.

*Planète Ré* serait conçu sur le modèle d'une réserve de sécurité destinée à faire face à des aléas d'ampleur exceptionnelle. Pour que le système envisagé soit viable, il faut qu'il ait la capacité d'encaisser le choc des sinistres majeurs : au niveau de *Planète Ré*, cela signifie concrètement que le niveau de la réserve ne baisse que si la charge globale des sinistres est si élevée qu'après avoir fait jouer les clauses d'intervention des réassureurs successifs, un excédent de pertes déclenche, en dernier ressort, l'intervention de *Planète Ré*.

*Planète Ré* n'intervient donc pas en permanence, mais seulement en réponse à des conjectures de type catastrophique. Si la réserve devait être alimentée seulement par les cotisations des réassureurs et par les résultats antérieurs cumulés, on serait dans une logique intégralement concurrentielle, et le prix à payer « au sommet » devrait être répercuté jusqu'à la base : dans ces conditions, il est douteux que l'assurance reste accessible aux populations pauvres auxquelles elle est destinée. D'où l'idée d'alimenter la réserve par d'autres moyens. Après constitution d'un fonds initial, les abondements nécessaires peuvent provenir de trois sources de financement (**Figure 3**, page 13), en plus de la cotisation des réassureurs. La première est l'aide publique internationale. La seconde vient des investisseurs privés dont les créances peuvent être choisies dans la vaste gamme des outils de titrisation des risques (sur le modèle des bons catastrophiques ou des dérivés climatiques<sup>12</sup>).

Enfin, le niveau de la réserve peut être relié « mécaniquement » au volume global des transactions internationales qui donne la mesure de la capacité ultime de réassurance au niveau de la planète. Cela peut être fait en dérivant vers *Planète Ré* une infime fraction des mouvements internationaux de capitaux. Mais comment faire pour que cette dérivation n'ait pas le caractère prédateur d'une taxe ? Suivant la logique du réservoir, il suffit que l'opération soit de nature temporaire, en combinant la technique des dépôts obligatoires avec celle de la titrisation des risques.

### Exemple

Un opérateur européen achète à terme 1 M\$ ; c'est une opération à risque (risque de change). Une fraction de ce flux (disons 0,5 %, soit 500 \$) alimente la réserve de *Planète Ré* sous la forme de titres représentatifs de risques (construits sur le modèle des *cat bonds*, ou des dérivés climatiques)<sup>13</sup>. Cette ponction diminue les perspectives de gain de l'opérateur sur le marché des changes (mais également ses risques de perte). En contrepartie, il acquiert un résultat aléatoire sur la somme qu'il récupérera à l'échéance des titres : ce sera un gain si tout se passe bien, ou bien une perte si, pendant la durée de vie des titres, une catastrophe se produit. Pour la fraction déviée, l'opérateur ne subit pas le prélèvement d'une taxe, mais un échange de risques : au risque de change se substitue le risque de *Planète Ré*, à la mesure de l'incidence qu'ont sur ses titres les sinistres couverts par *Planète Ré*.

<sup>12</sup> Ces produits financiers offrent un rendement élevé, qui intègre une forte prime de risque, en échange du risque de perdre tout ou partie du principal et/ou des coupons dans l'éventualité de survenance d'un événement défini précisément dans le contrat. Ces événements étant sans corrélation avec les paramètres des marchés financiers, le recours à de tels titres apporte des opportunités intéressantes dans l'analyse rendement/risque des portefeuilles.

<sup>13</sup> En pratique, on devra scinder l'opération en deux comptes : celui de l'opérateur auprès de son intermédiaire financier, et le compte global de l'intermédiaire auprès de *Planète Ré*.



## Conclusion

# Cinq atouts de *Planète Ré* pour financer le développement

**P**rimo, le bénéfice pour les populations pauvres est constitué très tôt, très en amont de la survenance des dommages assurés. En fait, elles en bénéficient dès que, du seul fait que *Planète Ré* existe, l'écart est réduit entre le prix de l'assurance et leur (faible) aptitude à payer. La raison en est que les assureurs des risques initiaux, et leurs réassureurs successifs, peuvent modérer les chargements de sécurité dès qu'ils savent qu'ils n'auront pas à subir les éventualités les plus défavorables.

Secundo, le risque ultime, au sommet de la pyramide de réassurance, est porté par des preneurs de risques sur les marchés financiers (ils ont l'habitude !), et non pas par un « payeur en dernier ressort » souvent synonyme de risque subjectif ou *alea moralis*.

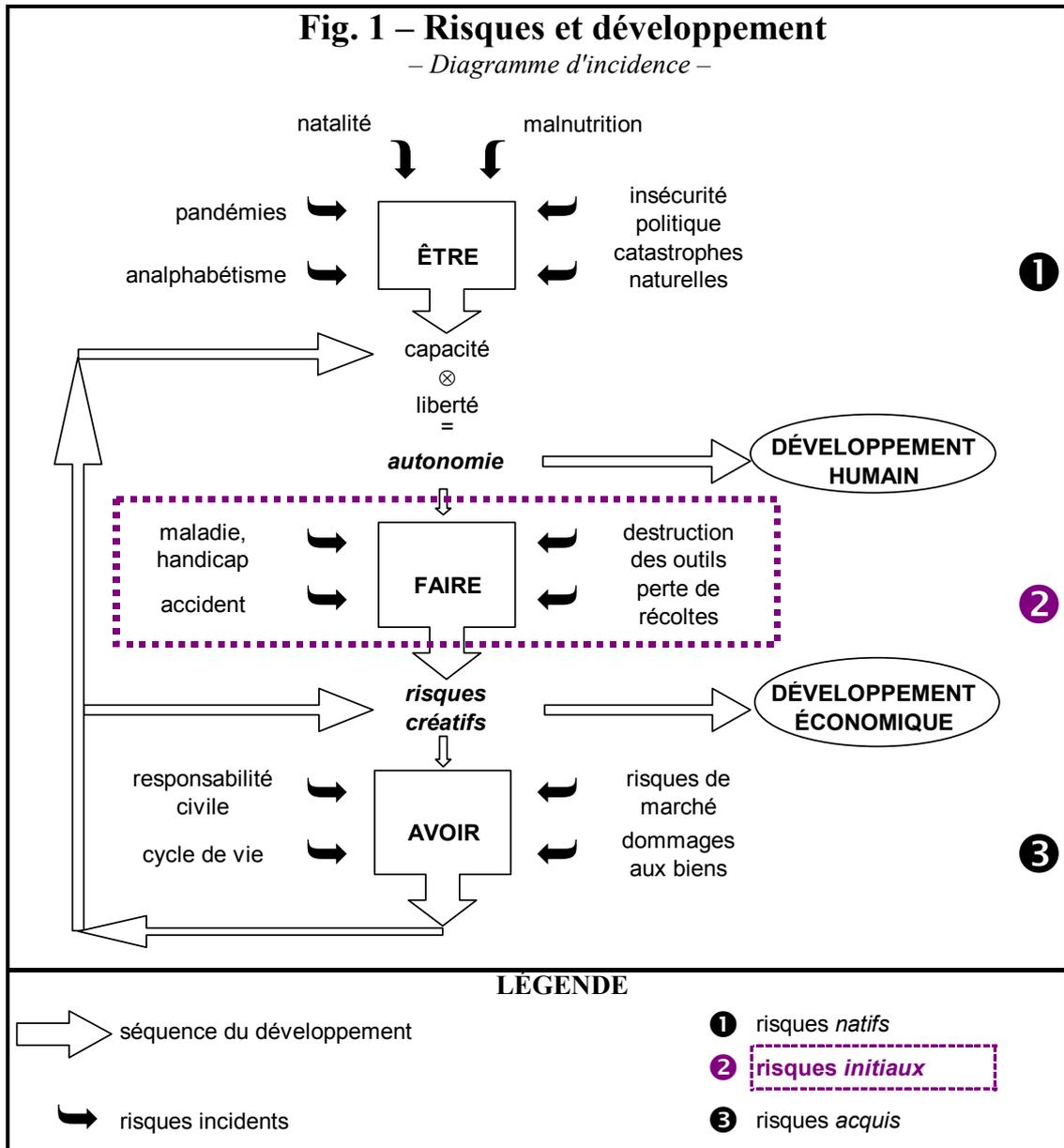
Tertio, en stabilisant financièrement une chaîne de réassurance pour des risques à fort impact sur les capacités de développement, *Planète Ré* consolide l'existant et favorise l'éclosion d'une industrie locale de l'assurance.

Quarto, assureurs et réassureurs disposent, les années fastes, d'excédents qui n'ont plus à être stérilisés dans des réserves locales de sécurité. Ces budgets discrétionnaires peuvent être affectés, dans l'intérêt même des assureurs, à des prestations qui sont de nature à réduire, pour l'avenir, la fréquence des sinistres et/ou leur degré de gravité : éducation, prévention, fonds d'urgence, *safety nets*, etc.

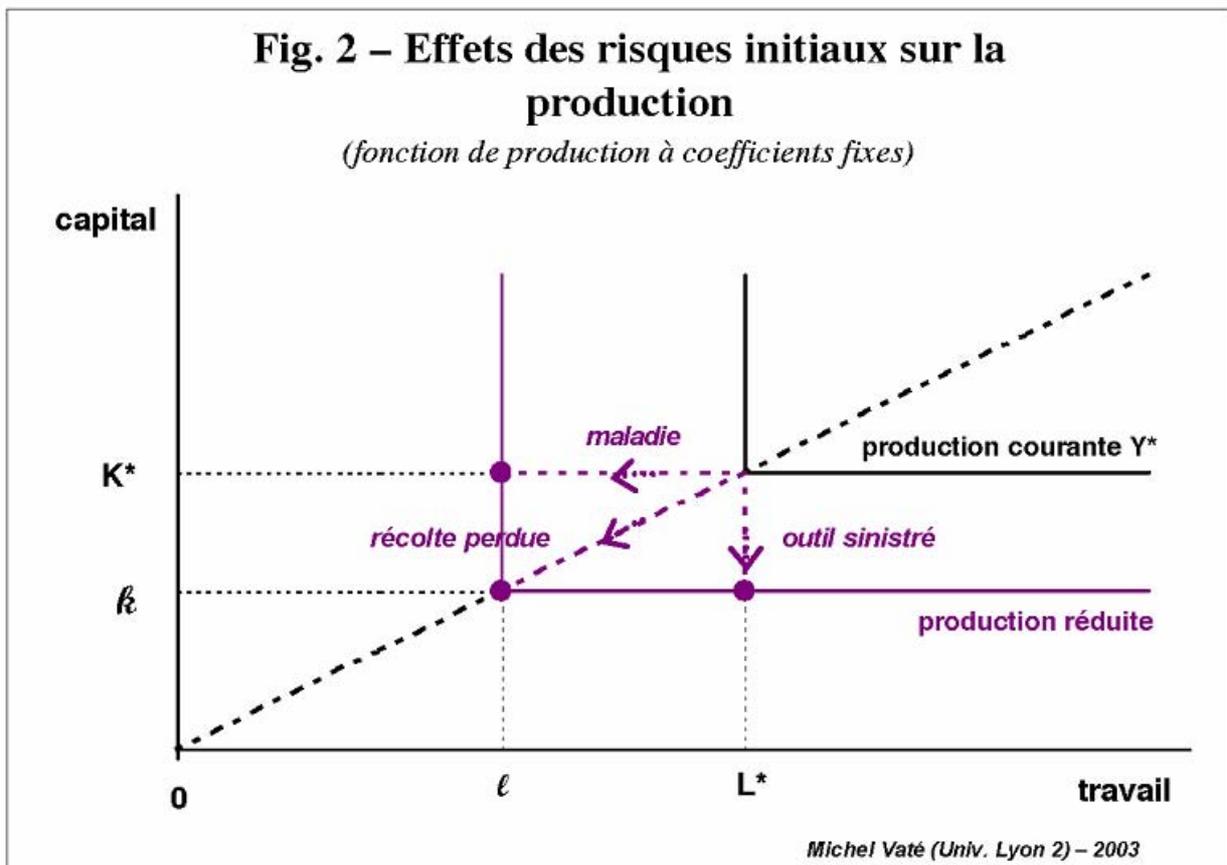
Quinto, la création de *Planète Ré* met en place une filière d'aide au développement qui est avantageuse par sa rapidité et par le ciblage précis de ses effets. Au lieu de descendre de l'économie mondiale jusqu'aux pauvres par une séquence administrative comportant de multiples arbitrages – causes de lenteur et de coûts – l'aide à la réassurance suit une chaîne contractuelle prédéterminée dont le bénéficiaire ultime est une personne désignée sans ambiguïté par un sort malheureux. Condorcet préconisa jadis de combattre les causes aléatoires d'inégalité et de misère « en opposant le hasard à lui-même »<sup>14</sup>. C'était une manière de dire que, pour assurer le développement, il faut commencer par développer l'assurance. En privilégiant les victimes de sinistres, pauvres parmi la population pauvre des pays pauvres, *Planète Ré* n'est pas loin de viser l'objectif idéal d'une action authentique contre la pauvreté.

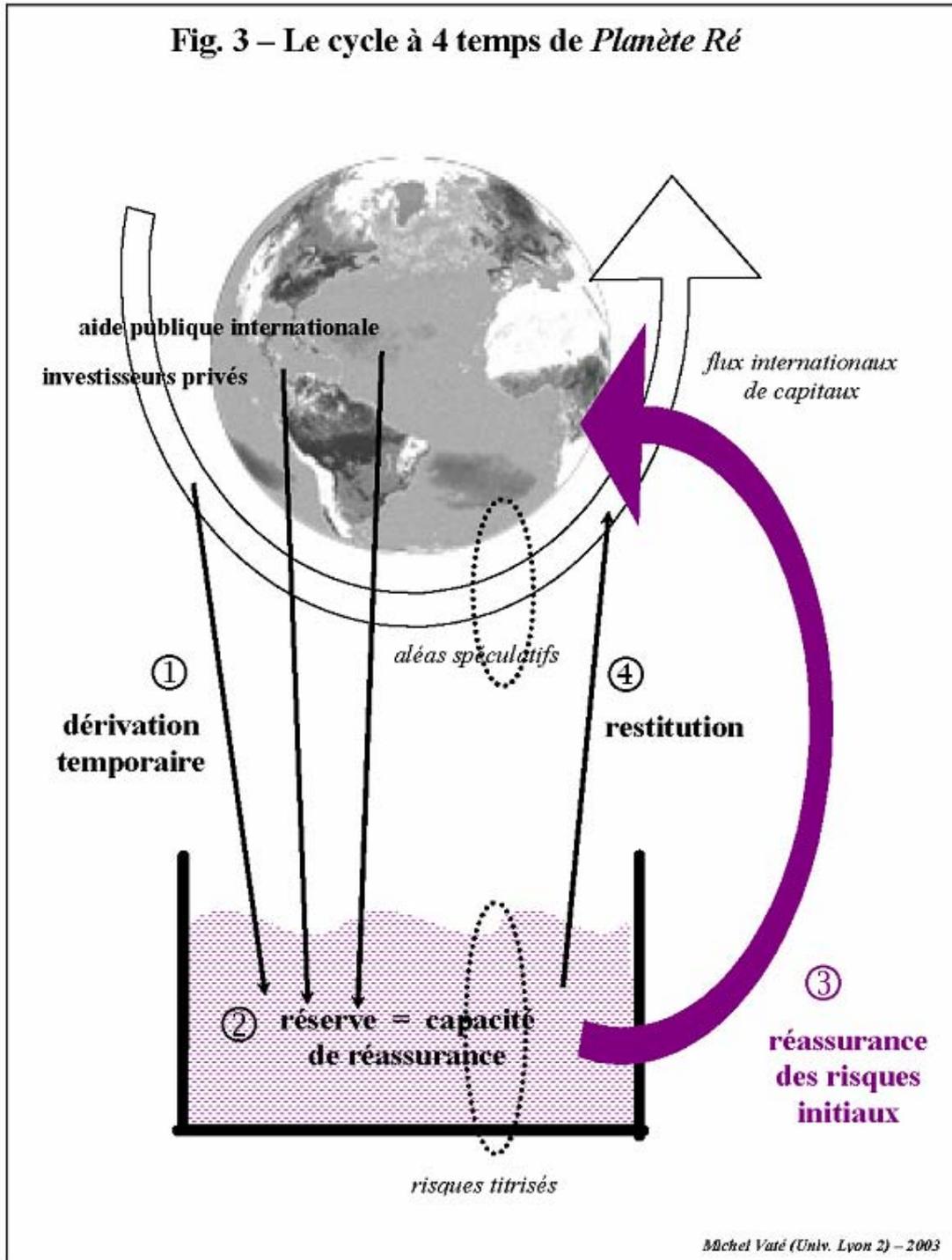
---

<sup>14</sup> Condorcet, 1793, p. 273.



Michel Vaté (Univ. Lyon 2) – 2003







## Références

- BANQUE MONDIALE, *Rapport sur le développement dans le monde 2000/2001 – Combattre la pauvreté*, Washington DC, 2000.
- BANQUE MONDIALE, *Rapport sur le développement dans le monde 2003* (Annexe : Principaux indicateurs du développement dans le monde), Washington DC, 2003.
- F. BASTIAT, « Propriété et loi », *Le Journal des Economistes*, 15 mai 1848.
- S. BRUNEL, *Une tragédie banalisée – La faim dans le monde*, Paris, 1991, Hachette-Pluriel.
- CONDORCET, *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain* [1793], réédition Paris, 1988, GF-Flammarion.
- L. EECKHOUDT et C. GOLLIER, *Les risques financiers*, Paris, 1992, Ediscience.
- O. GODARD, C. HENRY, P. LAGADEC et E. MICHEL-KERJAN, *Traité des nouveaux risques*, Paris, 2002, Gallimard.
- ISDR-Nations Unies, *Living with risk – a global review of disaster reduction initiatives*, Genève, 2003, International Strategy for Disaster Reduction, United Nations.
- A. SEN, *Commodities and capabilities*, Amsterdam, 1985, North-Holland.
- A. SEN, *Un nouveau modèle économique*, Paris, 2000, Odile Jacob (traduction de *Development as Freedom*, New York, 1999, Knopf).
- Swiss Re, *L'assurance dans le monde en 2002*, Sigma n°8/2003 (tableau VIII : densité d'assurance).
- H. TRUCHY, *Cours d'économie politique*, tome 2, Paris, 1927, Sirey.
- M. VATÉ, *Leçons d'économie politique*, 8<sup>ème</sup> éd., Paris, 1999, Economica.
- M. VATÉ et D. DROR, "To insure or not to insure? Reflections on the limits of insurability" in D. Dror and A.S. Preker (eds), *Social ReInsurance – A new approach to sustainable Community Health Financing*, Washington/Genève, 2002, World Bank/ILO.

**Michel VATÉ, docteur en Sciences économiques, ancien Doyen de la Faculté de sciences économiques de Lyon, est actuellement Professeur de Sciences économiques à l'IEP de Lyon et chargé d'enseignement à l'université scientifique Claude Bernard (Lyon I). Il est également chercheur associé à l'Institut Thomas More. Depuis l'an 2000, il participe comme expert au programme *Social Re* qui associe le BIT et la Banque Mondiale. Spécialiste de l'aide à la décision, ses recherches récentes ont porté principalement sur les risques d'innovation dans l'industrie et sur l'assurabilité du risque santé dans les pays pauvres. Il est l'auteur de nombreux ouvrages, contributions et articles dont les *Leçons d'économie politique* qui, avec huit rééditions, sont devenues un ouvrage de référence. Il a récemment publié "To insure or not to insure? Reflections on the limits of insurability" dans D. Dror and A.S. Preker (eds), *Social ReInsurance – A new approach to sustainable Community Health Financing*, Washington/Genève, 2002, World Bank/ILO et "Drawing the limits between insurable and uninsurable benefits", communication au 4<sup>th</sup> World Congress of the International Health Economics Association, San Francisco, juin 2003.**

J u i l l e t 2 0 0 6

## Programme d'étude L'EUROPE FACE AU MONDE

S é r i e D E V E L O P P E M E N T

Retrouvez toute l'actualité de l'Institut Thomas More sur [www.institut-thomas-more.org](http://www.institut-thomas-more.org)

### **Planet Re : une alternative à l'aide publique au développement par l'assurance**

Entretien et article de Michel VATÉ (« Afrique Expansion Mag », N° 24).

### **L'Afrique, un défi pour demain**

Entretien de Charles MILLON (« La Revue parlementaire », avril 2006).

### **Contre la pauvreté, l'Afrique a besoin d'assurance**

Article de Michel VATÉ (décembre 2005, disponible sur le site Internet de l'ITM).

### **Avenirs de l'Afrique, enjeux pour l'Europe. Développement et stabilisation d'un continent**

Rencontre du Comité France, 30 novembre 2005, Paris. Intervenants : Charles MILLON et Charles ZORGBIBE.

### **Reinsurance : A new key to Development Aid**

International Seminar, 29 juin 2005, Rome. Intervenants : Stéphane BAUZON, Romualdo BETTINI, Henri DOMMEL, Menghestab HAILE, Tony P. HALL, Charles MILLON, Alexander SARRIS, Gustavo SELVA, Michel VATE, Matthew WYATT.

### **Assurance, réassurance : Une autre contribution au Développement**

Journée d'étude, 14 juin 2005, Paris, en partenariat avec la FFSA (Fédération Française des Sociétés d'Assurance). Intervenants : Guillaume DEBAIG, François EWALD, Thomas HESS, Gérard de LA MARTINIÈRE, Patrick LIEDTKE, Charles MILLON, Faitemmat MINT MAUGUEYA, Erard MOUTASSIE, Jean-Philippe THIERRY, Patrick THOUROT, Michel VATÉ.

### **Reconstruire après le Tsunami**

Article de Michel VATÉ (« Les Echos », 2 février 2005).

### **Micro-entreprises et microfinance en Afrique.**

### **Le soutien aux entreprises dynamiques : une arme efficace de lutte contre la pauvreté**

Par Jean-Luc CAMILLERI (Note 4, janv. 2005, Fr/Eng).

### **Réassurer la planète. La mondialisation financière au service des plus pauvres**

Par Michel VATÉ (Note 1, janv. 2004, Fr/Eng).

Les propos et opinions exprimés dans ce document n'engagent que la responsabilité de l'auteur. Ce document est la propriété de l'Institut Thomas More. Sa reproduction, partielle ou totale, est autorisée à deux conditions : obtenir l'accord FORMEL (par mail ou courrier) de l'Institut Thomas More et de l'auteur, et faire apparaître LISIBLEMENT sa provenance. Pour toute information, suggestion ou tout envoi de textes, vous pouvez adresser un message à [info@institut-thomas-more.org](mailto:info@institut-thomas-more.org) ou téléphoner au + 33 (0)1 49 49 03 30.

Institut Thomas More ASBL © janvier 2004 – Août 2006, pour la présente version